

Arrêté publiant le décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Transports)

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de sa présidente,

arrête:

Article unique L'acte législatif suivant est publié dans la Feuille officielle:

Décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Transports), du 3 décembre 2015.

Neuchâtel, le 16 décembre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,

M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,

S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 50 du 18 décembre 2015)